

**RANDY BOISSONNAULT**  
EDMONTON CENTRE

**TOWN HALL REPORT**  
**ON ELECTORAL REFORM**  
**PUBLIC CONSULTATION**



**RANDY BOISSONNAULT**  
EDMONTON-CENTRE

**RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS**  
**PUBLIQUES SUR LA RÉFORME**  
**ÉLECTORALE**

<b>CONSULTATIONS</b>			
<b>Date</b>	<b>Heure et durée (heure de début et de fin)</b>	<b>Lieu de la consultation</b>	<b>Nombre de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)</b>
Le 18 août 2016	De 18 h à 20 h	Université MacEwan	140
<b>Forme :</b> <input type="checkbox"/> Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement <input type="checkbox"/> Présentation du bureau du député <input type="checkbox"/> Micro ouvert <input type="checkbox"/> Période de questions/réponses <input type="checkbox"/> Conférencier invité <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)			
<b>SUJETS ABORDÉS (sommaire)</b>			
Modes de scrutin : <input type="checkbox"/>	Remplacement du mode de scrutin actuel : <input type="checkbox"/>	Participation électorale : <input type="checkbox"/>	Accessibilité et inclusion : <input type="checkbox"/>
Vote obligatoire : <input type="checkbox"/>	Vote en ligne : <input type="checkbox"/>	Représentation locale : <input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser et décrire ci-dessous) <input type="checkbox"/>

<b>QUESTIONS DE DISCUSSION</b>
<b>Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (avantages/défauts)? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)</b>
<p>En ce qui concerne notre système électoral actuel, la majorité des participants ne pensaient pas que la Chambre des communes représente efficacement la population canadienne. Les raisons données en étaient qu'en vertu du système actuel, la Chambre des communes ne représente pas adéquatement les nombreuses régions du Canada ni ses collectivités diversifiées – les collectivités ethniques, religieuses, culturelles, sexuelles, etc. De plus, les participants étaient d'avis que le scrutin majoritaire uninominal à un tour dénature les intentions des électeurs. Les électeurs ayant voté pour des candidats qui n'ont pas remporté l'élection finissent par être représentés par des députés qui ne représenteront peut-être pas leurs intérêts. Par conséquent, certains ont soutenu que la Chambre des communes n'est pas représentative de la volonté de l'électorat. Les expressions utilisées pour décrire cette notion étaient par exemple « votes gaspillés » et « injustice ». Beaucoup de participants pensaient que le seul avantage d'un scrutin majoritaire uninominal à un tour est qu'il est bien connu de l'électorat. De plus, la notion de « vote stratégique » est revenue à quelques reprises dans les discussions. Certains pensaient qu'un système qui encourage les électeurs à voter</p>

*Veuillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél. : 613-992-3150 Fax/télécopieur : 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

pour un candidat ou un parti qui n'est pas leur premier choix est fondamentalement inadéquat pour rendre compte de la volonté de l'électorat.

Un nombre significatif de participants étaient toutefois d'avis que la Chambre des communes représente efficacement la population canadienne en vertu de notre système actuel. Certains ont souligné l'importance de la représentation locale directe des citoyens par les députés élus à la Chambre des communes que permet d'assurer le système actuel. D'autres ont mentionné que même si le système actuel dénature peut-être les intentions des électeurs, il assure la « cohésion de parti », qui, à leurs yeux, est une caractéristique comparativement souhaitable d'un mode de scrutin. L'idée que notre système électoral actuel « gaspille des votes » a été réfutée par un certain nombre de participants qui ont dit que chaque vote est compté et que chaque vote compte également. Les participants ont affirmé à quelques reprises que le seul vote qui ne compte pas est celui qui n'est pas exprimé. La notion de reddition de comptes des élus envers l'électorat, qui a été mentionnée comme un point fort de notre système actuel, a également été citée fréquemment par les participants.

Le concept des fausses majorités gouvernementales, qui a été un thème récurrent des discussions, était considéré à la fois comme un point fort et comme un point faible du scrutin majoritaire uninominal à un tour. Les participants ont dit qu'un système qui peut donner un gouvernement majoritaire est souhaitable, compte tenu de l'efficacité et de la stabilité perçues des gouvernements majoritaires. Toutefois, d'autres participants estimaient qu'une fausse majorité gouvernementale n'est pas acceptable dans la mesure où un gouvernement ne devrait pas pouvoir exercer un contrôle majoritaire de la Chambre des communes sans le soutien de la majorité de l'électorat. Certains ont fait valoir que les gouvernements minoritaires ne sont pas nécessairement à éviter, car ils peuvent se révéler très efficaces.

**Quelles solutions de rechange au système actuel ont été abordées? Les participants ont-ils défini des caractéristiques que devrait avoir un système électoral selon eux (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)**

Avant le début des discussions, Randy Boissonnault a présenté quelques modes de scrutin de rechange, notamment le vote alternatif, la représentation proportionnelle fondée sur des listes (listes des partis et listes ouvertes), la représentation proportionnelle mixte et le vote transférable unique. De plus, un participant a présenté un autre mode de scrutin de son cru, la représentation proportionnelle binominale.

Les notions d'efficacité, d'efficience, de stabilité, de reddition de comptes, de représentation locale, d'équité, de cohésion et de représentation efficace et exacte de l'électorat sont autant de caractéristiques jugées souhaitables dans un système électoral. De plus, l'accessibilité du mode de scrutin a également été mentionnée comme une caractéristique très importante pour certains participants, et on y reviendra plus tard.

**Les participants ont-ils discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas participer au processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)**

Le consensus général qui est ressorti de notre assemblée publique est que la majorité des personnes présentes participaient au processus démocratique. La majorité des participants étaient convaincus qu'il est de notre devoir civique en tant que Canadiennes et que Canadiens de voter, qu'on soit d'accord ou pas avec notre mode de scrutin actuel. Certains participants ont ajouté que beaucoup de gens n'ont pas la motivation nécessaire pour voter. La raison qui en est donnée, bien qu'elle ne soit pas toujours justifiée, est que notre système actuel exclut certaines collectivités et certains groupes. Les gens ont dit notamment que les jeunes et les peuples autochtones sont exclus par notre système électoral actuel. Quelques participants ont justifié cette impression en disant que c'est le système des partis politiques qui est la cause de cette exclusion. Certains ont dit que notre système actuel dissuade les gens d'aller voter parce que l'issue de nos élections en vertu du scrutin majoritaire uninominal à un tour ne rend pas compte exactement de la volonté de l'électorat. Plus précisément, certains participants ont mentionné qu'ils avaient l'impression que leur vote ne comptait pas si leur candidat n'était pas élu. D'autres ont dit que les électeurs ne sont pas

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél. : 613-992-3150 Fax/télécopieur : 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

suffisamment informés, ce qui ne les incite pas à voter s'ils ne comprennent pas adéquatement pour qui ils devraient voter, les questions en jeu ou le processus électoral lui-même.

Toutefois, un grand nombre d'autres participants ont dit que le système actuel ne leur posait pas de problème et que c'était à chaque électeur admissible de s'acquitter de son devoir de citoyen et d'aller voter.

**Les participants sont-ils d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)**

Il a ensuite été question du vote obligatoire. Une légère majorité de participants se sont dits en faveur d'une forme ou d'une autre de vote obligatoire. De nombreux participants ont affirmé que si le vote obligatoire est instauré, il faudrait récompenser les électeurs qui vont voter plutôt que punir ceux qui ne votent pas. Un exemple a été donné, celui d'offrir un incitatif fiscal aux personnes qui vont voter plutôt que d'imposer une amende à celles qui ne votent pas. Certains ont également indiqué que si le vote obligatoire est instauré, il faudrait ajouter une option « aucune de ces personnes » sur les bulletins de vote pour protéger le droit d'un électeur de s'abstenir. Mais une faible minorité de participants n'étaient pas en faveur du vote obligatoire. Des arguments ont été invoqués, à savoir que si on imposait le vote obligatoire sans améliorer l'accessibilité du processus électoral, un grand nombre d'électeurs admissibles qui ont des contraintes physiques pourraient être pénalisés s'il n'y a pas de mesures exhaustives en place pour les aider à se rendre au bureau de scrutin. Certaines personnes ont dit que les gens qui ne peuvent pas s'absenter assez longtemps du travail pour aller voter seraient aussi pénalisés. Cela nous a amené à conclure que certains électeurs ne savent pas qu'ils ont le droit de prendre trois heures payées consécutives pour aller voter; et qu'il est possible que certains employeurs ne soient pas au courant de leur obligation de permettre à leurs employés d'exercer leur droit de vote.

**Les participants ont-ils discuté de la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)**

Il a été question du vote en ligne et du vote électronique. Beaucoup de participants sont en faveur du vote en ligne et/ou du vote électronique en théorie. Certains ont souligné que le vote en ligne pourrait relever les taux de participation et rendre le vote plus facile et moins pénible. Toutefois, la sécurité et l'exactitude du vote en ligne et du vote électronique soulevaient de graves préoccupations. Un grand nombre de participants appuieraient le vote électronique et/ou le vote en ligne si la sécurité et la fonctionnalité des systèmes pouvaient être garanties. Mais dans le contexte actuel, la majorité était contre. De plus, quelqu'un a mentionné que si le vote électronique et le vote en ligne étaient offerts, l'option de se rendre au bureau de scrutin pour remplir un bulletin de vote sur papier devrait être maintenue.

**D'autres sujets majeurs ont-ils été soulevés par les participants? (c.-à-d. référendum, représentation des femmes/minorités, accessibilité, taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)**

La question de la réduction de l'âge de voter a été abordée. Les participants en faveur étaient à peu près aussi nombreux que les participants contre. Beaucoup de participants ont dit que la Constitution protège le droit de tout le monde de voter, pas seulement le droit des adultes. L'idée que le développement mental des jeunes de moins de 18 ans ne soit pas encore suffisamment avancé pour qu'ils puissent voter a été soulevée. Certains participants n'étaient pas d'accord, affirmant que les adultes dont les capacités mentales sont limitées pour diverses raisons ne sont pas privés du droit de voter, de sorte que le développement mental ne devrait pas entrer en ligne de compte dans la décision de réduire ou non l'âge de voter.

Plusieurs participants étaient fermement convaincus qu'il devrait y avoir un référendum sur la réforme électorale. Parmi les raisons invoquées, on retrouvait que la transformation du mode de scrutin serait un changement très important et fondamental pour la démocratie canadienne – si elle devait avoir lieu. Certains pensaient que pour veiller à ce que chaque Canadienne et chaque Canadien participent à cette décision et pour donner au gouvernement le mandat incontestable de modifier le système électoral, il conviendrait de tenir un référendum.

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél. : 613-992-3150 Fax/télécopieur : 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

Ceux qui étaient contre le référendum ont présenté leurs arguments, à savoir qu'un référendum a bel et bien eu lieu quand l'électorat a porté au pouvoir un parti dont le programme électoral comportait la promesse d'une réforme électorale. On a également fait remarquer que plus de 60 % des électeurs ont voté pour des partis qui avaient promis de changer le système électoral d'une façon ou d'une autre. Il serait donc redondant d'organiser un référendum, surtout si on tient compte des coûts élevés que cela représenterait. Les applaudissements les plus nourris de la soirée sont allés à un participant qui faisait remarquer que le gouvernement avait fait campagne sur la modification du système électoral et qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un référendum. Certains se préoccupaient aussi de la légitimité des référendums et de leur nature propre à créer des divisions.

### **RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS (limite suggérée : 1 000 mots)**

Voici des chiffres bruts du nombre de fois où les participants ont mentionné les concepts énumérés en réponse à des questions qui leur étaient posées.

*Concept : Fréquence à laquelle le concept a été mentionné*

#### **De façon générale, est-ce que vous et votre entourage exercez votre droit de vote? Pourquoi?**

Je vote : 40  
Je ne vote pas : 1  
Les jeunes ne votent pas : 3  
La plupart des gens votent : 11  
La plupart des gens ne votent pas : 2  
Les jeunes et d'autres groupes se sentent exclus par le système actuel : 10  
Baisse des taux connus de participation : 1  
Manque de motivation pour voter : 4  
Manque d'information des électeurs : 1  
Le système actuel n'encourage pas les gens à voter : 4  
Voter c'est notre devoir civique : 36  
Le vote ne compte pas si le candidat ne gagne pas : 7  
Chaque vote compte : 2  
Le système des partis politiques décourage les électeurs : 3  
Il vaut mieux voter que ne pas voter : 5  
Les personnes plus instruites saisissent mieux les enjeux : 1  
Le taux de participation n'est pas suffisant : 1

#### **Estimez-vous que la Chambre des communes représente efficacement les Canadiens? Pourquoi?**

Oui, elle les représente efficacement : 15  
Non, elle ne les représente pas efficacement : 39  
Le système actuel ne représente pas les groupes diversifiés ni les régions : 22  
Trop de gens sont représentés par des députés pour qui ils n'ont pas voté et avec qui ils ne sont pas d'accord : 14  
Les groupes autochtones en particulier sont mal représentés : 2  
Les fausses majorités gouvernementales sapent la représentation : 8  
La discipline de parti est trop stricte : 3  
Le système majoritaire uninominal à un tour (SMUT) permet aux gens d'être représentés directement à la Chambre des communes : 3  
Le système actuel accentue les politiques qui créent des divisions : 3  
Ni bien ni mal : 5  
Le vote stratégique fait obstacle à une représentation exacte : 4

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél. : 613-992-3150 Fax/télécopieur : 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

**Selon vous, quels sont les points forts de notre système électoral actuel? Et ses faiblesses?**

Les gens qui tiennent à comprendre le système vont y parvenir : 1  
Le SMUT : simple et efficace : 11  
Le SMUT : dénature la volonté de l'électorat : 18  
Le SMUT : donne des fausses majorités gouvernementales (ce qui est bien et mal) : 10  
Le SMUT : les opinions minoritaires sont sous-représentées : 12  
Le SMUT : un gouvernement efficace, fort et stable : 9  
Le SMUT : représentation et reddition de comptes régionales/locales : 12  
Le SMUT : le vote stratégique, c'est mauvais : 6  
Le SMUT : c'est un système qu'on connaît bien : 9  
Le SMUT : trop compliqué : 2  
Le SMUT : on a l'impression que les votes dans les régions rurales sont plus importants que les votes dans les régions urbaines : 1  
Le SMUT : ne légitime pas les opinions radicales : 4  
Aussitôt que l'Ontario et le Québec ont voté, plus rien ne compte : 4  
Le SMUT : mène à un système bipartite : 3

Que pensez-vous de la réduction de l'âge de voter, du vote électronique, du vote en ligne et/ou du vote obligatoire? Pourquoi?

Réduire l'âge de voter : oui : 18  
Réduire l'âge de voter : non : 20  
Vote en ligne : oui : 10  
Vote en ligne : non : 10  
Vote électronique : oui : 9  
Vote électronique : non : 12  
Vote obligatoire : oui : 17  
Vote obligatoire : non : 15  
Vote obligatoire : offrir des incitatifs plutôt que des pénalités : 6  
Vote obligatoire : oui, à condition qu'il y ait une option « aucune de ces personnes » sur le bulletin de vote : 1  
Vote en ligne : oui, à condition que l'option de voter à un bureau de scrutin soit maintenue : 1  
Vote obligatoire : non, le nombre de votes pour la forme va augmenter : 1  
Vote électronique et vote en ligne : SEULEMENT si la sécurité est suffisante : 11

**Présentation du rapport au Comité spécial sur la réforme  
électorale (ERRE)**

**Date : Le 13 octobre 2016**

**Signature du (de la) député(e)**

**Randy Boissonnault**

**Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi  
14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.**

*Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté  
à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site Web du Comité.*

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél. : 613-992-3150 Fax/télécopieur : 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)**

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*